Le grand Montvertipontain

Journal municipal
n°10 / Novembre 2020

MOT DU MAIRE

L'automne s'est durablement installé sur notre territoire avec son lot de magnifiques couleurs et de paysages sublimes L'euphorie des touristes durant la période estivale est bien finie, laissant place à une vie plus conforme à ce que nous connaissons, même si la crise sanitaire altère toujours notre quotidien. Notre commune n'a pas été épargnée, bien au contraire. Nous avons connu quelques semaines difficiles où bon nombre de personnes, de près ou de loin, ont été impactées par la COVID 19.

Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements à tout le personnel soignant de notre commune ainsi qu'à nos deux médecins et notre pharmacienne qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour apporter réconfort et soutien aux personnes fragiles. Le travail accompli fut de grande qualité. Merci également à nos commerçants de maintenir une vie sociale de proximité et qui permet à tout un chacun de limiter les déplacements. Merci aux associations qui tissent ce lien social si cher et précieux sur notre territoire. J'ai également une pensée émue pour nos commerces contraints de fermer avec des critères pas toujours compréhensibles et qui ne voient pas, pour l'instant, le bout du tunnel.

Je souhaitais également transmettre toute ma reconnaissance aux enseignants et au personnel communal de notre école publique qui, malgré un protocole sanitaire complexe, ont maintenu la continuité pédagogique auprès de notre jeunesse et œuvré pour que l'accueil, dans un contexte difficile, puisse se faire dans des conditions correctes.

Il n'en demeure pas moins que cette situation ne doit pas nous faire oublier nos engagements vis-à-vis de nos administrés. Après une période d'installation à gérer surtout l'urgence en matière de voierie suite aux épisodes cévenols des mois de juin et septembre, la gestion de la crise sanitaire ainsi que l'afflux de touristes qui a perturbé considérablement notre vie communale, nous désirons désormais mettre en place un véritable engagement citoyen au travers de commissions municipales. Chacun y aura sa place et sera force de propositions, chaque administré pourra être acteur de son territoire. Nous réfléchissons à la façon de mettre en place ces réunions dans ce confinement imposé.

Les sujets intéressants sont nombreux : le stationnement et la circulation au sein du centre-bourg ou dans des lieux surexposés, le devenir de la salle polyvalente et de son écomusée, nos bâtiments communaux et nos deux anciennes mairies, l'aménagement du quai, la préservation de notre patrimoine, le déneigement, la voierie et ses caniveaux, l'extinction de l'éclairage public et ses économies d'énergie, les problématiques de l'eau en lien avec le respect de l'environnement... Autant d'enjeux qui devraient amener des échanges riches, passionnants et qu'il faudra aborder avec beaucoup de sérieux et de responsabilité.

L'autre point important que nous désirons traiter efficacement est celui du logement. Trop de personnes, notamment les jeunes, ne peuvent pas, pour l'instant, entrevoir une installation durable sur notre commune. C'est pourquoi, notre commune est en train de constituer son nouveau Plan Local d'Urbanisme afin de relever les défis de demain en matière de démographie et d'installations sur notre territoire. Ce document (PLU) fréquemment consulté dans le cadre de projets de construction permet notamment de vérifier la faisabilité d'un projet et de prendre connaissance des règles d'urbanisme à respecter au sein d'une commune. Il définit le projet d'aménagement d'une commune sur plusieurs années (entre 10 et 15 ans en moyenne) ainsi que les règles d'utilisation du sol. Comme vous pouvez le constater, des enjeux majeurs sont face à nous. Nous essaierons, à vos côtés, d'y répondre efficacement. Il en va du maintien et de l'augmentation de notre population mais également de l'attractivité de notre territoire.

Pour cela, nous pouvons compter encore et toujours sur le dynamisme de nos commerces et les forces vives de notre commune au travers de son tissu associatif riche et inventif, son école et ses 60 élèves, sa crèche, ses pompiers, sa gendarmerie, sa MSAP, sa maison de santé…

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, au nom du conseil municipal, une fin d'année 2020 plus apaisée. Elle aura marqué une étape de notre vie sans précédent, bouleversé nos habitudes, modifié nos comportements. Gageons ensemble que 2021 soit plus sereine et que chacun d'entre nous puisse grandir, entreprendre, vivre, agir sur notre belle commune dans la paix, la joie et le bonheur. C'est tout le mal que l'on peut nous souhaiter. Soyez prudents et courageux !

Stéphan Maurin

Au sommaire de ce nouveau numéro :

- Actualités de l'action municipale
S'informer, échanger, s'impliquer
- Vie municipale

Journal d'information de la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Edité par la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère.

Secrétariat Mairie - Tous les matins de 9h-12h,
04 34 09 06 10 - accueil@mairiepontdemontvert.fr

Office de Tourisme 04 66 45 81 94

Maison des Services Au Public 04 34 09 06 14

Centre de Soins ADMR : 04 66 45 95 71
Dr Leroy : 04 66 80 89 62 ; Dr Mertz : 04 11 29 00 10

S'INFORMER

Eclairage public

Nous le savons, notre territoire est particulièrement préservé de la pollution lumineuse. Les mesures de qualité de ciel effectuées par le Parc national pour sa candidature au label de RICE - réserve internationale de ciel étoilé - le prouvent. Le secteur de La Brousse obtient même la palme sur les campagnes de mesures 2017-2018 !

Pour autant, le budget de l'éclairage public, aussi réduit soit-il, pèse sur les finances de la commune, comme il pèse sur l'ensemble des communes françaises. L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) estime que l'éclairage public représente en effet près de 40 % de la facture d'électricité des collectivités. Notre commune n'échappe donc pas à cette réalité : la facture s'élève à 16 103,21 € H.T. entre mai 2018 et mai 2019, 15 910,65 € H.T. entre mai 2019 et mai 2020. Or, les progrès techniques dans le domaine et les opportunités de financement permettent aujourd'hui d'envisager des économies d'énergie substantielles en rénovant le parc d'éclairage public. Pour être tout à fait effectives, une deuxième solution s'offre aux collectivités : pratiquer une extinction en milieu de nuit, au moment où l'éclairage n'est plus utile à nos déplacements.

Dans cette perspective, la mandature précédente a obtenu un financement et passé commande au SDEE - Syndicat départemental de l'énergie et de l'équipement - pour changer les ampoules les plus énergivores de certains hameaux de la commune. Le SDEE a également préparé les armoires électriques de ces mêmes hameaux pour l'extinction. Ces travaux ont été achevés fin août 2020.

Pour finir, l'équipe municipale actuelle a été tenue de voter l'extinction pour déclencher le paiement de la subvention, selon les termes du contrat, à l'occasion de la séance du conseil municipal du 28/09/20.

MESURE D'EXTINCTION :

Nous vous annonçons donc que cette extinction sera effective à compter du 31 janvier 2021, entre 23h et 5h du 1er septembre au 30 juin (entre minuit et 5h en juillet / août), pour les hameaux concernés par ces travaux : **Racoules, Rûnes, La Brousse, Quartier Plaisance, Le Villaret (Pont de Montvert), Felgerolles, Le Tronc, Le Masmin, Les Bastides, Masméjean, La Vialasse, Les Vernets** et **La Tour du Viala.**

Des travaux sont également en cours dans d'autres hameaux du cœur du Parc national (qui participe au financement, comme la Région et le SDEE) à L'**Hermet, Grizac, Montgros** et **Le Mazel.**

Pour l'heure, le reste de la commune n'est pas concerné, puisque seuls les hameaux cités ci-dessus étaient inclus dans la commande. Dès que nous serons en mesure de vous donner la date précise, nous vous l'annoncerons.

ET ENSUITE ?

Cette première vague d'extinction nous offre ainsi l'opportunité de bénéficier à moyen terme de l'expérience des habitants concernés. Nous pourrons ensuite décider ensemble si nous généralisons l'extinction à toute la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Nous pourrons également chiffrer très précisément les économies réalisées d'ici là.

Dans ce bulletin, nous avons essayé de répondre à vos questions envoyées par mail ou déposées dans la boite à idées à l'accueil de la mairie au Pont de Montvert.

Retrouvez les réponses à vos questions grâce à ce pictogramme !

Un nouvel employé municipal rejoint l'équipe technique

Au moment de sa prise de fonction, l'équipe municipale a fait le choix de recruter des agents techniques pour renforcer l'équipe désormais coordonnée par Franck Pieri.

POURQUOI RECRUTER ALORS QUE LES FINANCES NE SONT PAS AU BEAU FIXE ?

Cette décision s'est fondée sur un constat clair : le recours aux prestataires externes pour assurer des travaux d'entretien et de réparation a un coût très important pour la commune. Les fossés et buses bouchés ne remplissant plus leur fonction de déversoir, l'eau est déviée sur la route, abîmant le revêtement, qui finit par être emporté… Indéniablement, le salaire d'un employé supplémentaire pèse sur les finances municipales, mais son travail permet à plus long terme d'éviter les surcoûts dus au manque d'entretien. L'équipe municipale a donc fait le choix de constituer une équipe technique plus efficace, mieux encadrée, plus présente sur l'ensemble du territoire, capable de répondre aux besoins de cette grande commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère parce qu'en nombre suffisant. Pour rappel, au moment de la fusion, les communes comptabilisaient un effectif de 6 employés communaux réduit à 3 jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, un autre constat est posé dès le début du mandat, largement partagé par les résidents permanents rencontrés dans le courant du mois d'août : le site du camping demande également un entretien plus régulier, d'autant plus important pour la commune qu'il génère des bénéfices.

Il est donc décidé de procéder au recrutement d'un agent qui travaillerait 50% de son temps au camping, pour préparer l'ouverture, assurer l'entretien courant durant la saison, garantir un fonctionnement optimal et plus qualitatif, libérant ainsi les autres agents de cette tâche. 50 % de son temps serait enfin consacré à prêter main forte à l'équipe technique en période hivernale, qui sera renforcée par l'ouverture d'un deuxième poste.

COMMENT LES CANDIDATS SONT-ILS SÉLECTIONNÉS ?

Le 9 juillet 2020, un premier appel à candidature est officiellement lancé. Treize candidatures ont été reçues. Cinq d'entre elles sont sélectionnées par le groupe d'élus chargés de la gestion des ressources humaines (Fabienne Molines, Cyril Djalmit et Julie Deles). Au moment de la programmation des entretiens, un candidat avait trouvé du travail, un autre n'a pas souhaité donner suite.

Trois entretiens préalables ont donc été programmés. Ces premiers échanges avec le groupe RH ont permis de confirmer la qualité des postulants. Les trois candidats ont enfin été reçus par un jury de 6 personnes fin septembre : le maire, Stéphan Maurin, la secrétaire générale Emilie Reydon, le chef de l'équipe technique Franck Pieri, les adjoints Michèle Buisson, Christelle Folcher (déléguée à la gestion du camping) et Florence Boissier (déléguée au tourisme). Un temps de délibération s'en est suivi, à l'issue duquel un candidat s'est clairement distingué, à l'unanimité.

Vous trouverez dans le prochain bulletin municipal la présentation de l'équipe municpale, personnels administratifs, agents communaux … qui fait quoi et travaille où, pour une meilleure compréhension des missions.

L'équipe municipale, employé.es et élu.es, est donc heureuse d'accueillir Arnaud Varin dès le 23 novembre. Habitant de la commune depuis 7 ans, pompier volontaire depuis 5 ans, Arnaud est loin d'être un inconnu des services municipaux, puisqu'il a effectué deux contrats saisonniers au camping (été 2014 et 2015), qu'il connaît donc très bien.

Son expérience en matière technique, acquise durant une vingtaine d'années dans diverses entreprises de travaux publics ou structures associatives, correspondait également au profil recherché. Au-delà de l'intérêt de son CV, le jury a apprécié son regard aussi précis que positif sur les besoins de la commune, sa volonté manifeste de mettre ses compétences au service des administrés et des résidents du camping.

Bienvenue à Arnaud !

Téléphonie

Vous êtes nombreux à nous faire part de difficultés rencontrées dans certaines de vos communications téléphoniques, que vous ayez recours au réseau fixe ou mobile. Pour beaucoup de professionnels développant leur activité sur notre territoire, pour beaucoup de personnes fragiles qui subissent les désagréments de la dépendance, ces difficultés s'avèrent catastrophiques, sources d'insécurité ou simplement très énervantes…

Loin d'être une problématique propre à notre commune, ce constat, par ailleurs posé depuis de nombreuses années, conduit les élus locaux à porter la voix des usagers auprès des entreprises concernées, étant entendu que ces questions relèvent de leurs compétences. Nous transmettons ici les informations que ces dernières nous font parvenir, susceptibles d'apporter certaines réponses et améliorations.

Sur le réseau mobile : installation de nouvelles antennes relais 4G

Pour votre information : en janvier 2018, le gouvernement, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et les opérateurs mobiles ont signé un accord pour accélérer la couverture numérique dans tous les territoires. Chaque année, un arrêté ministériel recense les zones à couvrir dans un délai de 24 mois à compter de sa publication. A partir de là, les opérateurs identifient un terrain d'implantation pour une nouvelle antenne relais, négocient la location ou l'acquisition avec le propriétaire, posent une demande de permis de construire auprès de la commune, puis installent le matériel. Trois nouvelles antennes sont donc prévues sur notre commune, permettant aux usagers du secteur de bénéficier du réseau 4G (pour l'heure, il n'est pas prévu de raccordement 5G, qui nécessite le recours à la fibre optique).

OÙ CES ANTENNES VONT-ELLES ÊTRE INSTALLÉES ?

Lieu-dit « La Nasse » à La Brousse :

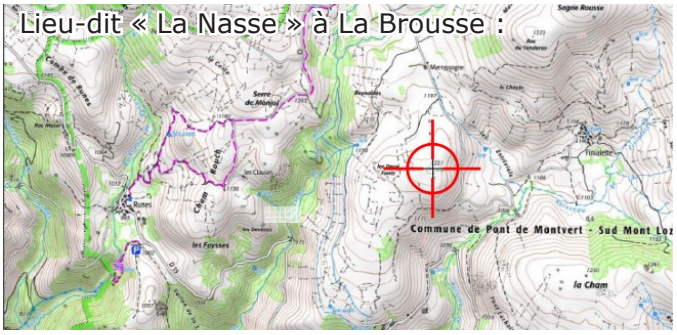

Lieu-dit « Les Sarettes » à Montgros :

L'implantation d'une troisième antenne relais est en cours de discussion à Finiels, nous vous donnerons toutes les informations concernant celui-ci dans le prochain bulletin.

VISUELLEMENT, ÇA DONNERA QUOI ?

Les pylônes seront en acier galvanisé, installé à l'intérieur d'une enceinte grillagée. À La Brousse, il s'agira d'un pylône de 6 mètres de haut :

Point de vue 1 avant travaux

Point de vue 2 avant travaux

Point de vue 1 après travaux

Point de vue 2 après travaux

À Montgros, le pylône mesurera 12 mètres de haut :

Avant travaux

Après travaux

Photomontage Bouygues Telecom

QUAND VONT-ELLES ÊTRE INSTALLÉES ?

Les deux permis de construire ont été déposés en mairie. Nous vous tiendrons informés du démarrage des travaux. Des dossiers plus complets sont consultables en mairie, n'hésitez pas à les demander.

Sur le réseau de téléphonie fixe et internet

« À l'origine, la fibre aurait dû être dans nos maisons d'ici 2018 et c'est maintenant presque fin 2020. Je suis sûr qu'il y a des retards inévitables pour diverses raisons, mais il serait utile d'avoir des mises à jour occasionnelles du moment où nous pouvons raisonnablement nous attendre à avoir de la fibre. Sera-ce avant la fin 2020 ? »

Nous rappelons que les entreprises chargées du déploiement de la fibre et de la commercialisation des abonnements vous permettent de tester votre éligibilité, en renseignant votre adresse sur un site internet dédié. Vous ne pouvez pas le faire ? N'hésitez pas à vous rendre à la cyberbase de la Maison des services au public.

☐ Connectez-vous sur le site d'Alliance très haut débit (entreprise chargée du déploiement de la fibre dans notre département) à l'adresse suivante : **https://eligibilite-thd.fr/eligibilite/AXTD**; Vous saurez si votre maison est prête pour le raccordement (point vert : disponible à la commercialisation, point bleu en cours de déploiement, point rouge en préparation).

☐ Il vous faut néanmoins vérifier auprès de l'opérateur que l'abonnement est possible, il y a en effet un délai entre la fin des travaux et la commercialisation par l'opérateur. Pour l'heure, seul l'opérateur Orange propose des abonnements sur notre commune : **https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique.** A terme, d'autres opérateurs devraient pouvoir délivrer ce service.

AVEYRON LOT LOZÈRE - ALLIANCE THD
LA FIBRE POUR TOUS

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à consulter la brochure élaborée par le département « La fibre optique pour tous », téléchargeable sur le site du département à l'adresse suivante :

http://lozere.fr/la-fibre-pour-tous-en-5-ans.html

QU'EN EST-IL PLUS PRÉCISÉMENT DANS NOTRE COMMUNE ?

Pour une grande partie de la commune, les travaux sont faits. Sur certains secteurs précis, des difficultés de différents ordres sont rencontrées : attente de conventionnement avec les propriétaires d'immeuble qui doivent donner leur accord pour l'installation en façade ; problèmes liés à l'état initial du réseau qui ne permet pas de faire passer les câbles et qui nécessite donc des travaux plus lourds que prévus, impliquant des délais administratifs incompressibles ; problèmes juridiques à dénouer avec le Parc national sur les travaux en cœur.

A la demande de la municipalité, un point a été effectué le vendredi 30 octobre avec Alliance très haut débit, en présence du directeur général adjoint, M. Prieto, des chefs de projets du secteur Françoise Pelletier et Patrick Delon, de la présidente du département Sophie Pantel et du directeur numérique du département, Patrick Boyer. Des réponses précises ont été apportées sur les cas encore en attente.

Il a été indiqué que certains secteurs devraient être bientôt terminés, si la crise sanitaire permet aux entreprises sous-traitantes de finaliser sans difficulté, puisque ces cas ne posent pas de problèmes techniques (L'Hôpital, Champlong, Montgros, Masméjean, Le Masmin, Le Tronc). Il est toutefois difficile de donner une échéance plus précise, voire une échéance pour certains cas techniques ou juridiques non encore résolus (L'Hermet, Grizac, Le Villaret, chemin de l'Hermet, quartiers de la Destourbe et du Pré Platon au Pont de Montvert, Felgerolles, Salarials, Le Cros, entre autres). N'hésitez pas à vous connecter sur le site d'Alliance très haut débit, vous pouvez également prendre contact avec leurs équipes, signaler un oubli ou autre problème technique spécifique au raccordement de votre propriété.

ECHANGER

Commissions et groupes de travail

« Quelles commissions vont être mises en place par la mairie (comme dit avant les élections) ? »

Les commissions thématiques proposées pour fin 2020-début 2021 auraient dû vous être présentées au cours de la réunion publique du 17 octobre, que nous avons dû annuler pour cause de restrictions sanitaires. Cette liste de propositions n'est ni exhaustive ni fermée, elle repose sur une sélection des thématiques à traiter plus rapidement que d'autres dans les mois à venir. D'autres ateliers vous seront bien sûr proposés au fil du mandat.

Nous partons du principe que tous les administrés sont invités à participer aux commissions, quel que soit le thème choisi, mais dans l'objectif de mieux guider votre choix, nous vous proposons une courte présentation, susceptible de vous donner un avant-goût.

-- Tourisme --

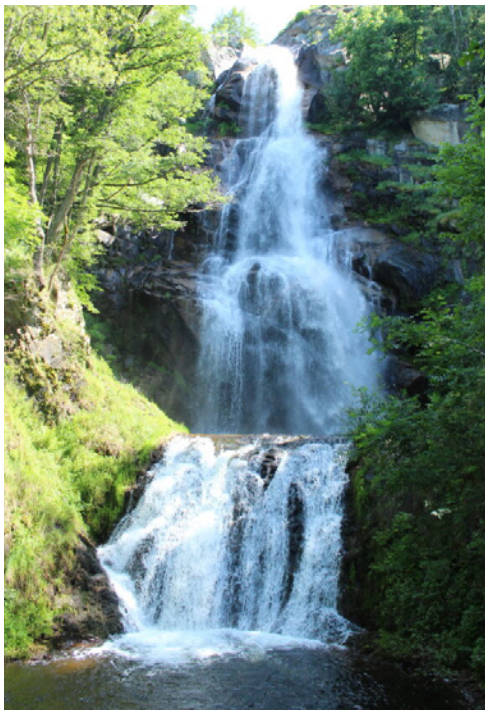

Notre commune a connu une saison touristique 2020 très particulière. Cette commission sera l'occasion de partager un bilan : comment l'avons-nous vécue ? Quels en ont été les points positifs et négatifs ? Dans un deuxième temps, nous pourrons nous projeter sur la saison 2021 : quelles actions pouvons-nous mettre en place au niveau communal pour apporter une amélioration ? Ce sera également l'occasion de vous informer sur les projets menés par d'autres collectivités, dont les représentants seront invités (où en sont les projets du Pôle de pleine nature Mont Lozère ? de la Maison du Mont Lozère portée par la communauté de communes ? Qu'en est-il de l'entretien des sentiers de randonnée ?)

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les commerçants, professionnels du tourisme ou ayant une activité économique fortement dépendante du tourisme (hébergement, activités de pleine nature, produits locaux etc.) ou dont l'activité est impactée par la fréquentation touristique (agriculteurs, résidents, etc.)

-- Sport et santé --

Et si l'on créait un parcours de santé ? Pour qui ? De quel type ? Où ? Construisons un projet ensemble ! Nous réfléchirons également aux aménagements à imaginer autour du plateau multisport de la Moline : créer une aire de jeux ? Un terrain de pétanque ? Y envisager un stationnement plus efficient ?

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les administrés intéressés par le suivi de ces différents projets, usagers ou riverains du plateau multisport.

-- Urbanisme --

Deux thématiques différentes seront abordées dans ce domaine, à l'occasion de deux réunions différentes :

Circulation et stationnement

« Un point noir : le stationnement et la circulation dans le bourg du Pont de Montvert. Nous souhaitons que les stationnements soient interdits depuis l'entrée du village à sa sortie [...] Cette route départementale est de plus en plus empruntée [...] en période estivale juillet-août, cette situation est intenable, entraînant souvent des dommages matériels au niveau des façades de nos maisons, les descentes d'eau fluviales cassées, volets arrachés, dommages de toiture, gouttières... »

Quelles solutions pouvons-nous imaginer ensemble ? Quels sont les autres « points noirs » sur lesquels il conviendrait d'agir ? Doit-on règlementer plus sévèrement ? Lançons le débat !

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les administrés qui se sentent concernés par ces problématiques, souhaitent participer à ce débat et qui sont prêts à accompagner l'équipe municipale dans l'élaboration de solutions viables.

Plan Local d'Urbanisme - PLU -

Le Plan Local d'Urbanisme de la grande commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère est en cours de finalisation. Il s'agit en effet de mettre à jour et d'harmoniser l'ensemble des règles qui régissaient les trois communes historiques. Ce travail, en cours, a été confié à l'Agence Robin & Carbonneau et doit s'achever par une enquête publique visant à fixer ce projet d'aménagement pour les 10 à 15 ans à venir, prévue dans le courant de l'année.

Il est important que des citoyens participent à ce projet, même si nous avons conscience que la connaissance du code de l'urbanisme encadrant cet exercice est un prérequis. Vous n'y entendez rien ? Pas d'inquiétude, l'animation de cette commission prendra en compte ce besoin !

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les administrés qui s'intéressent à ce domaine.

ECHANGER

-- Environnement --

Deux thématiques différentes seront abordées dans ce domaine, à l'occasion de deux réunions différentes :

La gestion des déchets

Nous ferons un point sur la gestion des déchets sur la commune (ordures ménagères, tri sélectif, déchetterie) en répondant aux question suivantes :
- Qui fait quoi dans ce domaine ? Quelles sont les problématiques rencontrées par les structures qui s'en chargent ?
- Quelles sont les pistes d'amélioration possibles ?
- Quelles actions pouvons-nous mettre en œuvre pour éviter les dépôts sauvages dans la nature et aux abords des points tri ?

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les administrés qui s'intéressent à la question et ont envie d'agir dans ce domaine.

©Emilie Reydon

L'atlas de la biodiversité communale

La commune s'est lancée en 2018 dans l'élaboration de son atlas de la biodiversité, avec l'appui technique du Parc national des Cévennes et le soutien financier de l'office français de la biodiversité. Durant 2 ans, des inventaires ont été réalisés sur tout le territoire de Pont de Montvert Sud Mont Lozère, certains d'entre vous ont pu participer à des animations organisées à cette occasion.

Aujourd'hui, est venu le temps de réaliser cet atlas. Cette tâche technique a été confiée à l'ALEPE, qui élaborera une synthèse de toutes les données disponibles, pour en faciliter la lecture et la compréhension dans un même document. Nous ferons ainsi un point sur toutes ces connaissances acquises. Il nous reviendra ensuite de réfléchir à ce que nous pouvons faire à l'échelle communale pour diffuser ces connaissances et les utiliser pour inspirer nos projets.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les administrés qui s'intéressent à la question et ont envie d'agir dans ce domaine.

-- Association --

Le tissu associatif de notre commune est riche et multiple, du sport à la culture, entre jeunes et moins jeunes, toujours fondé sur un esprit de partage. C'est pour renforcer cet atout communal que nous devons nous poser des questions et échanger sur les besoins et pratiques de chacun. Quels problèmes rencontrent nos associations ? Comment améliorer la communication et le lien inter association ? Quelles pistes pour un soutien administratif ? Organiser un « forum » associatif pour rendre les actions plus lisibles ? Un lieu dédié aux associations ?

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les administrés qui sont ou ont été participants ou bénévoles d'association et qui veulent apporter leur expérience, pour rendre le monde associatif communal plus dynamique.

-- Batiments municipaux --

Notre commune a la chance d'avoir un patrimoine immobilier assez important et multiple. Entre le parc locatif, les lieux de cultes, les établissements recevant du public, les bâtiments de services publics et même les toilettes, il y a de quoi réfléchir à beaucoup de choses, malgré l'état structurel de ces édifices, qui est assez inégal, voire mauvais.

Pourrait-on réfléchir ensemble à ce que nous souhaitons faire de l'écomusée ? Des anciennes mairies de Fraissinet, de Saint-Maurice ? De la réhabilitation du Foyer Logement ? Du devenir du temple de Saint-Maurice ? Des besoins immobiliers pas encore sortis de terre ? C'est avec vous que nous voulons mener ces réflexions !

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les administrés qui sont convaincus que ce patrimoine est celui de tout un chacun, les ingénieurs cachés, les architectes passionnés, les penseurs d'espace de rêve.

Les consignes sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'annoncer des dates, malheureusement. Dès que nous pourrons raisonnablement envisager de réunir des gens, nous le ferons. En attendant, n'hésitez pas à vous signaler en mairie, par mail ou par téléphone, pour être les premiers informés.

-- Autre groupes de travail --

Ces derniers concernent un groupe particulier, qui n'est pas uniquement composé d'habitants de la commune, sur une thématique qui leur est propre :

Camping : les résidents à l'année participent à l'élaboration du cahier des charges pour la réfection du sanitaire principal.

Marché : il s'agit de travailler sur le règlement du marché, avec les principaux concernés.

Réponses à vos questions

« Avant, il y avait le CR du conseil municipal d'affiché sur le transfo. du début de la sente du 19 mars 1962. C'était agréable. »

Les comptes rendus du conseil municipal sont effectivement, pour l'heure, uniquement disponibles en mairie et en téléchargement sur le site de la communauté de commune à l'adresse suivante : **https://www.cevennes-mont-lozere.fr**
(cliquez sur l'onglet « territoire » puis « Pont de Montvert Sud Mont Lozère »).

Nous avons bien sûr conscience que l'affichage papier dans les hameaux de la commune demeure important pour ceux qui se déplacent peu en mairie ou qui ne bénéficient pas d'une connexion internet adéquate. Or, les lieux d'affichage sont assez disparates sur l'ensemble de la commune, peut-être pas tous forcément consultés. A contrario, certains secteurs manquent d'espace. Nous souhaitons donc avant tout entreprendre un travail de recensement des lieux d'affichage et leur état. Nous sonderons également les réels besoins des administrés en la matière. Nous vous donnerons ensuite des indications précises sur la disponibilité de l'information municipale dans l'ensemble de la commune (courant 2021).

« Les arbres dans le Tarn et les embases qu'ils créent : quand vont-ils être enlevés ?»

Le débroussaillement du Chaousset est programmé pour 2021.

« Ne serait-il pas possible de réparer la fontaine (borne) qui est située au bout de la rue du Chambon (côté camping). Elle ne fonctionne plus depuis des années et c'est pourtant si agréable pour les promeneurs de disposer d'eau courante en plein été ! »

Cette fontaine ne fonctionne plus depuis très longtemps, effectivement, une borne incendie ayant été installée à proximité en limitait le débit. Le bourg du Pont de Montvert compte déjà des points d'accès à l'eau potable, dont un place du Chambon, nos efforts porteront davantage sur les secteurs où l'accès à l'eau est inexistant, comme c'était le cas à Grizac, où un point d'eau est disponible depuis seulement quelques mois.

« Il fut un temps où la municipalité planta quelques arbres au pied des voitures du parking du Temple. Seul un sorbier subsista [...] De tous les points de vue sur le Pont, le regard se heurte à ces engins de notre civilisation inestimables, mais qui enlaidissent notre beau village. Pourrait-on replanter quelques érables, bouleaux, frênes... sur le talus ? »

A très court terme, il est nécessaire de travailler sur un meilleur aménagement du parking, notamment pour optimiser la place (commission circulation et stationnement). A cette occasion, nous ne manquerons pas d'envisager de le végétaliser.

Au sujet de l'entretien de l'Eglise : « Ne serait-il pas possible de lancer une souscription, non pas nationale comme cela a été fait lors de la construction de l'église de 1860, mais simplement départementale ou au niveau du Diocèse ? »

Concernant l'entretien des lieux de culte, nous avons une priorité d'action, le temple de Saint-Maurice, qui présente un danger d'écroulement. Le recours à la souscription ou au financement participatif est bien sûr une voie que nous explorerons pour l'entretien de notre patrimoine.

« Prévoir des efforts au niveau de l'entretien des rues, ruelles et abords du village [...] afin d'améliorer la qualité de notre village, entre autre l'arrivée du chemin de Stevenson qui fait la renommée de Pont de Montvert. »

L'embauche d'employés municipaux supplémentaires vise justement à assurer un entretien plus régulier, pour l'ensemble des bourgs et hameaux de la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Jusqu'à récemment, ils n'étaient que 3. Nous ferons d'ailleurs un point sur la nature exacte de leurs missions dans un prochain bulletin municipal, afin que chacun puisse mesurer l'étendue des tâches à accomplir.

Un été de rencontres

Durant l'été, l'équipe municipale est allée à la rencontre des administré.es de la commune, préférant multiplier les courts moments d'échanges informels dans des lieux différents.

Le choix des quatre hameaux, loin d'être le fruit du hasard, a été motivé par la volonté de faire honneur à la géographie de notre commune, dans toute sa diversité : les rencontres se sont donc déroulées à **Grizac** le 8 août, **Finiels** le 15, **Rûnes** le 22 et **Le Masmin** le 29, quatre entrées de la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Pour marquer cette démarche, quatre tilleuls ont été plantés sur place, symbolisant et célébrant le début de mandat pour cette équipe largement renouvelée. Ils sont aujourd'hui encore identifiables grâce aux panneaux créés pour l'occasion par Matthieu Pucheral.

À chaque fois, un **temps d'échanges** a été organisé avec les participants, l'équipe municipale se proposant de répondre simplement aux questions après s'être brièvement présentée. Les administrés en ont profité pour faire entendre leurs préoccupations, pour une grande part portant sur le sujet de la téléphonie fixe et mobile : une qualité de réseau mobile très fluctuante, des problèmes récurrents et non solutionnés sur la téléphonie fixe pour certains hameaux, du retard dans l'installation de la fibre… Autant de questions qui ne relèvent pas des compétences de la commune, mais pour lesquelles les élu.es locaux demeurent des porte-voix indispensables.

D'AUTRES RENCONTRES, PLUS SPÉCIFIQUES, ONT EU LIEU DURANT L'ÉTÉ :

- Avec des agriculteurs, le 10 août, pour évoquer la question de l'entretien des pistes ;
- Avec les résidents permanents du camping, le 20 août, pour évoquer les travaux à venir.

Ces deux temps de travail visaient à informer, établir un diagnostic des besoins et inviter les participants à être partie prenante pour envisager des solutions adaptées. Par ailleurs, Stéphan Maurin a reçu individuellement une cinquantaine d'administré.es. En somme, un été riche d'échanges, pour mieux se connaître et apprendre à co-construire la feuille de route du nouveau mandat.

AU QUOTIDIEN SUR NOTRE COMMUNE

Les événements culturels pour cette période ont été bousculés au vu du contexte de la crise sanitaire que nous traversons. La mairie tient à témoigner de tout son soutien aux associations pendant cette période délicate.

Dates d'astreinte	Nom de l'élu en charge
Du 16 au 22 novembre	Stephan MAURIN
Du 23 au 29 novembre	François FOLCHER
Du 30 novembre au 6 décembre	Stephan MAURIN
Du 7 au 13 décembre	François FOLCHER
Du 14 au 20 décembre	Stephan MAURIN
Du 21 au 27 décembre	François FOLCHER
Du 28 décembre au 3 janvier	Stephan MAURIN
Du 4 au 10 janvier	François FOLCHER
Du 11 au 17 janvier	Stephan MAURIN
Du 18 au 24 janvier	François FOLCHER
Du 25 au 31 janvier	Stephan MAURIN
Du 1er au 7 février	François FOLCHER
Du 8 au 14 février	Stephan MAURIN
Du 15 au 21 février	François FOLCHER
Du 22 au 28 février	Stephan MAURIN
Du 1er au 7 mars	François FOLCHER
Du 8 au 14 mars	Stephan MAURIN
Du 15 au 21 mars	François FOLCHER

Astreinte déneigement 2020 - 2021

Contact :

Stéphan MAURIN : 06.03.86.80.21

François FOLCHER : 06.68.90.55.83

Recommandations d'usage : Roulez avec des équipements adaptés (pneus hiver, chaines si nécessaires). Pensez à avoir une pelle et une couverture de survie dans votre voiture. Laissez passer les chasse-neige et les véhicules de secours. Adaptez votre vitesse à l'état des routes. Faites vérifier vos phares et roulez avec des essuies-glaces neufs. Adaptez vos déplacements aux conditions météos.

MARCHÉ & MARCHÉ DE NOËL

Tous les évènements culturels et annimations ont été annulés dès l'annonce du confinement fin octobre.

L'absence de perspectives ne nous permettent pas à l'heure actuelle de vous communiquer l'organisation ou non du marché de Noël. Vous serez informés très prochainement.

Le marché hebdomadaire peut continuer à avoir lieu tous les mercredis grâce à une dérogation.

LA PROXIMITÉ, AU COEUR DE NOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE :

Comme vous l'avez observé dans le précedent numéro, votre référent secteur est là pour faire remonter vos besoins. Vous pouvez détacher ce coupon et le lui remettre afin qu'il conserve vos coordonnées s'il doit vous contacter [1] :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Mail : .....

Je souhaite être informé des actualités de la commune [2] : ☐ Oui ☐ Non

[1] Vos coordonnées ne seront utilisées que pour vous contacter en cas d'urgence sur la commune, problème d'eau sur votre secteur, route bloquée, ...

[2] La newsletter municipale est envoyée 1 à 2 fois par mois, vous y trouverez des données sur la vie municipale, des informations sur les futurs travaux, des horaires de services ou commerces, ...